



**Partageons
mieux la route**

VÉLOS, MOTOS : PLUS D'ACCIDENTS DÈS LE MOIS D'AVRIL

Avec l'arrivée du printemps, les cyclistes et motards sont plus nombreux sur les routes et dès le mois d'avril, les accidents les impliquant suivent la même tendance en Wallonie.

Pour ceux qui ont peu roulé ces derniers mois, une petite remise en selle peut être utile. En parallèle, un rappel des règles essentielles de partage de la route pour tous les usagers s'avère nécessaire. Une nouvelle enquête de l'AWSR montre en effet que certaines règles concernant les deux-roues ne sont pas encore suffisamment connues.

A travers une nouvelle campagne de sensibilisation, l'AWSR veille à rappeler ces règles, ainsi que les comportements à adopter pour partager la route en toute sécurité.

Printemps-été : concentration des accidents de deux-roues

Dès le mois d'avril en Wallonie, le nombre d'accidents impliquant des cyclistes et des motards augmente. En moyenne, **76% de ces accidents** surviennent ainsi chaque année **entre le mois d'avril et le mois d'octobre**.

Une part importante des collisions a lieu **le week-end** (40% pour les motards et 29% pour les cyclistes), et dans **plus de 90 % des cas par beau temps**. Des chiffres qui reflètent une pratique fortement liée à la météo, mais aussi aux loisirs et aux déplacements de détente, et qui montrent que le mois d'avril est un moment clé pour renforcer la prévention.

Quand il y a un choc, c'est souvent avec une voiture

Quand un deux-roues entre en collision avec un autre usager, il s'agit d'un automobiliste **dans 8 cas sur 10** (81% en moyenne). Face à une voiture, et sans protection comparable à celle d'un habitacle, le risque de blessures graves est alors nettement plus élevé pour les cyclistes et les motards.

Ces chiffres rappellent le rôle essentiel des automobilistes dans la sécurité des deux-roues, notamment par l'attention portée à ces usagers mais également par le respect des règles qui régissent le partage de la route. Des règles qui ne sont pas toujours bien maîtrisées selon une nouvelle enquête de l'AWSR.¹

1 conducteur sur 3 ignore que les motards peuvent remonter les files

Une illustration concrète concerne la remontée des files par les motards. Depuis 15 ans, ces derniers sont autorisés à remonter les files de voitures et à emprunter le « couloir de secours » depuis qu'il a été mis en place en 2020.

Cette pratique est encadrée par des obligations :

- rouler **entre les deux bandes les plus à gauche** (sur les autoroutes et routes pour automobiles),
- ne pas dépasser **50 km/h**,
- ne pas dépasser la vitesse des voitures de plus de 20 km/h.

L'enquête de l'AWSR montre que cette règle reste peu connue. Un usager sur trois ignore en effet que les motards peuvent remonter les files, et seuls 6 % des usagers non-motards connaissent l'ensemble des conditions qui encadrent cette pratique. Du côté des usagers motards, le score est un peu meilleur, avec 13 % de bonnes réponses.

Des chiffres qui soulignent l'intérêt de renforcer l'information à ce sujet, notamment pour éviter certaines tensions et comportements à risque, comme des automobilistes agacés qui empêchent parfois la remontée des files ou des motards qui slaloment entre les véhicules, une pratique interdite.

Distance lors du dépassement d'un cycliste : peu d'usagers la connaissent

L'enquête montre également que la distance à respecter lors du dépassement d'un cycliste n'est pas connue par tous les usagers. Les conducteurs de véhicules automobiles ou de motos doivent laisser **une distance latérale d'au moins 1,50 m hors agglomération et 1 m en agglomération**

¹ 1.000 usagers wallons interrogés

lorsqu'ils doublent un vélo. Seul 1 usager sur 10 (12%) connaît la distance à respecter hors agglomération et 1 sur 3 (33%) en agglomération.

Si cette distance ne peut être respectée (voitures venant de face, présence d'une ligne blanche continue, etc.), il convient alors de freiner et d'attendre un petit peu, derrière le cycliste, avant de pouvoir dépasser en sécurité. Même si cela ne permet de gagner que quelques secondes sur un itinéraire en voiture, de nombreux conducteurs décident tout de même de prendre le risque de dépasser.

Se faire frôler par une voiture est ainsi une situation que de nombreux cyclistes ont déjà expérimentée. Souvent citée comme le comportement qui engendre le plus grand sentiment d'insécurité dans le trafic, c'est aussi une pratique dangereuse qui peut provoquer des accidents en déstabilisant le cycliste ou pire, en le percutant. En Wallonie, **17% des accidents** corporels impliquant un cycliste et un autre usager (autre que piéton) concernent **des collisions flanc contre flanc**.

L'AWSR rappelle les bons gestes à adopter

Pour renforcer la connaissance et le respect de ces règles, l'AWSR lance une nouvelle campagne de sensibilisation qui s'adressent à tous les usagers, automobilistes comme conducteurs de deux-roues, et qui aborde également d'autres conseils pour améliorer la sécurité des cyclistes et des motards sur les routes.

Parmi les bonnes pratiques mises en avant : s'équiper pour être protégé et visible, maintenir son véhicule en bon état, communiquer ses intentions, être attentif à l'angle mort et, porter un casque, même si celui-ci n'est pas obligatoire pour les cyclistes.

La campagne sera principalement diffusée sur les réseaux sociaux pendant les mois d'avril et de mai, afin de toucher un large public au moment où les deux-roues sont le plus nombreux sur les routes wallonnes.

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be